Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 29 Rabiaa I 1446
2 Octobre 2024

N° 115

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2413**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2413**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2414**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions **2417**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2417**
Avis aux créanciers **2419**
Convocations
Sociétés anonymes **2420**
Sociétés à responsabilité limitée **2422**
Divers
Avis au public **2422**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société citoyenne régionale

Nom : SOCIETE CITOYENNE REGIONALE ABOU JAAFAR EL ORBOSSI SERVICE TAXIS LOUAGE SOUSSE

Adresse : Station louage Sahloul place Eljalaa

Montant du capital de souscription : 20.000 DT

Durée : 99 ans

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Sousse le 18/7/2024 sous le n°03/2024

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 400 actions pour 50 dinars

Valeur nominale des quotas à émettre : 50 dinars par action

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel l'établissement bancaire dans lequel les fonds Issus de la souscription seront déposés : banque tunisienne de solidarité agence n° de compte 27010000000134419068

Durée proposée pour la souscription : du 30/9/2024 au 14/10/2024

Modalité d'invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et au deux journaux quotidiens.

L'invitation sera affichée au siège de gouvernorat de Sousse.

Les fondateurs :

Moez Abed : CIN n°09283351

Mohamed Jaray : CIN n°08465724

Issam Safi : CIN n°08425691

Fakher Sliman : CIN n°05581090

Mahmoud Chaouch : CIN n°04629812

Houssin Chaouch : CIN n°05520314.

2024R02447SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un président de conseil d'administration

Société Marja de Développement de L'Elevage et de L'Agriculture : SMADEA

S.A au capital de 18 835 154 dinars

N° Mat. CNSS : 068424-39

Siège social : El Marja (1) Bou-salem

En vertu de la troisième décision prise au procès-verbal du conseil d'administration n°1 compagne 2024/2025 du 13/9/2024, enregistré à la recette des finances de Bou-salem sous le n°24701597 et quittance n°M051603 en date du 19/9/2024 et dont un exemplaire original a été déposé au bureau régional du registre national des entreprises (RNE) de Jendouba le 20/9/2024 sous le n°2024106682, publié au Bulletin Officiel Du Registre National Des Entreprises sous le n°2024106682 Bulletin n°187, Monsieur Yassin Ben Ali Turki membre de conseil d'administration est nommé président du conseil d'administration de la Société Marja de Développement de l'Elevage et de l'Agriculture en remplacement de Monsieur Nabil Chahdoura et ce à partir du 13/9/2024 et jusqu'à la fin de son mandat au conseil d'administration. Il lui a attribué tous les pouvoirs de son prédécesseur.

2024R02450SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

PROD CAR TUNISIE

Société anonyme

Au capital social de 1 000 000 TND

Siège social : Zl Route Amdoun, Gouvernorat de Béja

Identifiant unique : 1489062G

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société PROD CAR TUNISIE, société anonyme ne faisant pas appel à l'épargne publique, siège social à la zone industrielle Amdoun, 9030 Béja, ayant principalement pour objet la fabrication et l'assemblage des véhicules automobiles, que suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2023 enregistré à la recette des finances 18 Arbi Zarrouk Béja en date du 25/9/2024, Enregistrement n°24807768, Quittance n°M074559, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 2 880 000 Dinars par l'émission de 28 800 actions nominatives de 100 Dinars chacune à libérer totalement à la souscription portant ainsi le capital actuel de 1 000 000 Dinars à 3 880 000 Dinars.

Cette augmentation est réservée à la société COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT «CFI», avec suppression du droit préférentiel de souscription. Elle sera réalisée par compensation de créances certaines, liquides et exigibles.

La souscription devra être exercée par ladite société dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

Un exemplaire du P.V a été déposé provisoirement au registre national des entreprises de Beja le 26/9/2024 sous le n°AC051402024.

Cette notice annule et remplace l'avis numéro 2024R02113SANB2 paru au JORT numéro 95, 16 août 2024, page 2072.

2024R02453SANB2

Société T.COS

Sté anonyme

Au capital de 750 000 DRS

Rte de Tunis Z.I El Ghraba

IU : 0579944 C

En vertu du P V signé de l'assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 août 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax, enregistrement n°24505556, quittance n° M006112, déposé au RNE le 26 septembre 2024 sous le n°AC081392024, il a été décidé :

L'augmentation du capital social en numéraires de la société de 750 000 dinars à 865 200 dinars par la création et l'émission de 1 152 actions nouvelles au prix d'émission de 100 dinars chacune correspondant à sa valeur nominale à souscrire et à libérer en totalité en numéraires au compte indisponible n°08024011073200357697 à la BIAT Sfax el jadida agence B7

Compte tenu de l'augmentation du capital, l'article 6 des statuts est modifié en conséquence comme suit : le capital social est fixé à 865 200 dinars divisé en 8 652 actions de valeur nominale 100 dinars chacune

L'assemblée générale extraordinaire, donne tous pouvoirs au conseil d'administration de la société ou à son mandataire pour faire tous dépôts ou publications nécessaires.

2024X01243SANB2

Notice d'augmentation du capital

Dénomination sociale : Société RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS «RETEL»

Forme juridique : Société anonyme

Identifiant Unique RNE : 046083 T

Matricule fiscal : 046083 T/A/M/000

Objet social : L'étude, la réalisation et l'entretien des réseaux câbles et de canalisations de télécommunication- Exploitation des carrières- fabrication et vente de béton prêt à l'emploi/travaux publics et pose conduites de gaz et hydrocarbures.

Capital social : 5.800.000 dinars.

Durée : 99 ans

Siège social : Rue des entrepreneurs Zone industrielle Borj Ghorbal Ben Arous.

Montant de l'augmentation : 8.994.630 Dinars en numéraire par compensation de créances liquides certaines et exigibles, libérable entièrement à la souscription.

PV de l'A.G.E : daté du 25 décembre 2023 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 26 août 2024 sous le n°24502982 Quittance n°6624.

Dépôt du PV de l'AGE : Le 18 juillet 2024 sous le n°AC031042024 au registre national des entreprises.

Nombre d'actions en numéraire à émettre : 899.463 actions de 10 dinars chacune à libérer entièrement à la souscription réservée à la Société TAWASOL GROUP HOLDING (TGH).

Délais de souscription : 15 jours de la date de parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Apport en nature : Néant

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant

Conditions d'admission aux Assemblées Générales : Tous les actionnaires

Répartition des résultats : 5% réserve légale et le surplus à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2024402413SANB2

FANCY BEAUTY BREEZE DISTRIBUTION

Société anonyme

Capital social : 350.000 Dinars

Siège social : 17, Rue Ahmed Alboukhari - 1082 Tunis

I.U : 1687614X

Suivant P.V de l'assemblée générale ordinaire du 10/11/2023 (enregistré à la Recette des finances cité Mahrajéne, Tunis le 3/1/2024 sous Qn°M000528 Enreg N°24700028)

Les actionnaires ont décidé de nommer en qualité d'administrateurs pour une période de trois années M. Slim Moalla, Mme. Sonia Barbaria, la société Elian Technologies SA, la société Aston Technologies SA et la société GESCO SA.

Les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat du cabinet ACMC Audit représenté par Mr. Mohamed Ketata en sa qualité de commissaire aux comptes pour une période de trois années.

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 3/1/2024 (enregistré à la Recette des finances cité Mahrajéne, Tunis le 3/1/2024 sous Qn°M000534 Enreg n°24 700031)

Les actionnaires ont décidé de modifier le mode de gouvernance de la société en dissociant les fonctions de président du conseil de celle de directeur général.

Dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous IU n°1687614X sous dossier n°20241693 le 8/1/2024.

2024402414SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société A&S ADVISORY

SARL non résidente Totalement exportatrice

Au capital de 16.700 dinars

Av. Sidi Abou Alhassan Allakhmi Imm. La Perla 2ème Etage 6 App n°61 Sfax

IU : 1832445M

Suivant PV d'AGE daté le 9/8/2024 enregistré le 28/8/2024 à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax sous n°24805293 quittance n°M005723.

Suivant contrat de cession des parts, daté le 9/8/2024, enregistré le 02/9/2024 à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax sous n°24105320, quittance n°M005850, M. Amrane SOUDANI a vendu 668 parts qu'il détient dans la société A&S ADVISORY à la société TIBA HOLDING LLC ;

Et suivant contrat de cession des parts daté le 9/8/2024, enregistré le 02/9/2024 à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax sous n°24105318, quittance n°M005848, M. Kaisse ABDELJELIL a vendu 668 parts qu'il détient dans la société A&S ADVISORY à la société TIBA HOLDING LLC.

Un exemplaire du PV d'AGE et des contrats de cession des parts a été déposé au centre national du registre des entreprises le 3/9/2024 sous le numéro 2024101521.

2024X01240SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6 septembre 2024, enregistré le 30

septembre 2024 à Béja selon quittance n°M073425 et selon n° d'enregistrement 24207636 Mr Raouf Dridi titulaire de la cin n° 02169863 au nom de société RAM SAM a cédé en vente à Mr Chafik Oueslati Titulaire de la cin n° 02319022 la totalité du fonds de commerce servant à Hôtel RAM SAM sis à l'Avenue Habib Bourguiba Béja avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Mounir Hamdi sis à la rue Arbi Zarrouk Béja dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié au journal Achourouk du 24 septembre 2024.

2024T00935FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances yasminette le 17/9/2024 quittance n°M051909 enregistrement n°24204181, Mme Fatma Badreddine cin n°00228762 son adresse : 06 rue Oughanda cité romana el madina jadida Ben Arous a vendu le fonds de commerce : café classe 1 situé 06 rue Taher Ben Achour résidence erridha local 1 et 2 el Madina Jadida Ben Arous à Mme Fadhila Othmani cin 00755848 son adresse 26 rue 10206 Ouardia 02 Tunis.

Toute opposition sera faire au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 21/9/2024.

2024T00936FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/9/2024, enregistré à la recette des finances de Bouargoub le 20/9/2024, quittance n°M027876 enregistrement numéro 24201022, Mr Izdine ben Ibrahim (C.I.N 06280192) a vendu à Mr Nawfel ben Chrouda (c.i.n 06382167), le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité pour le commerce des produits alimentaires générales en détail dans le local commercial situé à la route principale n°1, 8040 Bouargoub, Nabeul. Les oppositions doivent être adressées auprès de maître Saloua Achour avenue Mohamed 5, Grombalia dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée dans deux journaux "Essahafa et La Presse" à la date du 25/9/2024.

2024T00938FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire rédigé par les deux notaires Maître Nejemeddine Toumi et Maître Ahlem El Ajmi le 27/02/2024 enregistré au registre des brouillons n°206/30, et au journal n°32/40, Mr Nader ben hsan kahia, titulaire de la CIN n°02335841 du 29/9/2021 a cédé à sa femme Mme Hadia bent Kedher Amdouni titulaire de la CIN n°07834732 du 6/02/2014 un titre de donation de la totalité du fonds de commerce "Boulangerie Ayhem" avec ses éléments corporels et incorporels exploité entant que boulangerie et local de fabrication et vente du gâteau et un restaurant sis à l'avenue de Carthage et à la rue Hajeb El Ain, Ain Zaghouan Tunis.

Les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT entre les mains de donneur sis à résidence Nozha, Lot 7 El bassatine Boumhel, Ben Arous.

Cet article a été publié au journal «le Quotidien» du 28/9/2024.

2024R02442FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 13/9/2024 enregistré à la recette des finances de Menzah9 en date du 18/9/2024, N° de quittance M069822 N° d'enregistrement 24202902, Mme Manel Bent Ali Sgheir a vendu à la Sté cosmétique représentée par sa gérante Anisa Yahyaoui, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la Vente de matériaux et d'équipements ménagers ou fabrication de parfums et de cosmétiques traditionnels en détail sis 1.28 rez-de-chaussée local commercial makni 2 avenue Taher Ben Ammeur Menzah 9 Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 28/9/2024.

2024R02445FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 8/7/2017, enregistré à la recette des finances de Soliman le 31/01/2019 sous le n°00263 quittance n°M005065 les héritiers de Mr Jalel ben Enoubi ben Jilani ben Hsen ben Ammar ont vendu à Mr Eliesse ben Ammar CIN n°09790262 du 01/11/2011 la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente et la réparation des téléphone et accessoires sis à l'Av Hédi Dhekili Soliman 8020 MF : 1016513L

Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeur, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 25/9/2024 au journal la Presse.

2024R02449FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

STE D'AVOCATS EL AHD

Bureau n°62 Immeuble Diar Lassouad 4170 Zarzis

I.F : 1729276G

Tél : 55 010 004

En vertu du contrat en date du 16/08/2024 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 17/9/2024 sous le numéro 24203354 Quittance n°M104765, Monsieur Hamdi MCHAREK CIN n°06566256 délivrée à Tunis le 19/01/2016 a vendu à Monsieur Ibrahim LHIOUI CIN n°13436732 délivrée à Tunis le 22/12/2018 le fonds de commerce (commerce spécialisé), sis à la route DJERBA prés de parc Zarzis.

La vente a été publiée le 21/9/2024 dans le journal le numéro 24063 et le journal "le Temps" numéro 16.367.

Les oppositions doivent se faire devant le vendeur Monsieur Hamdi Mcharek à la route Djerba prés de parc Zarzis Médenine, et c'est dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

2024R02451FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing le 18/9/2024 enregistré à la recette des finances de Siliana sous n°4981432 quittance n°M033344, Dridi Ben Hassen Ahmed n° CIN 04338228 sis à cité Taieb Mhiri Siliana a vendu à Samti Ben Fraj Mohamed CIN 04591320 le fonds de commerce sous n°136952003 avec ses éléments corporels et incorporels Correspondant le service principale comme cafétéria et salle de fête et une piscine installée à la rue Taib Mhiri Siliana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur Samti Mouhamed à l'adresse rue Abd Satar Dridi «kiosque devant café jouida» de fonds de commerce dans délai de 20 jours à partir de la publication au jort, il a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 26/9/2024.

2024R02454FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente rédigée par M. Cherif Hanen Avocate, les signatures sont légalisées à la municipalité de Mornag le 27/9/2024 enregistré à Mornag le 27/9/2024 quittance n°M069055 sous le n°24202256, Siham Ben Doua domiciliée à Ahmed Zayed Mornag a vendu à Fanni Rami domicilié à rue Chela Boumhal le fonds de commerce sis à Ksibi Mornag, destiné Café de première catégorie.

Toute opposition pourra être rendue entre les mains de l'acheteur dans le local objet de vente sis à ksibi Mornag et ce, vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publie aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 30/9/2024.

2024R02455FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat légalisé à la municipalité de Médenine sud en date du 25 juin 2024 et enregistré à la recette des finances à Djerba houmet souk le 01 juillet 2024 sous le n°24204776 Quittance n°M076688, Mr Najib ben Boubaker TISS, titulaire de la carte d'identité n°09114897 a cédé à Mr. Aymen Bel Lotfi Zwaoui, titulaire de la carte d'identité n°13426212 le fonds de commerce exploité pour une pizzeria et toutes les activités commerciales, sis à l'Avenue Mosbah Jarboue Houmet Souk Jerba dont la propriété des murs revient à Belgacem Elhani.

Les oppositions doivent être présentées au plus tard vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de vendeur Najib Tiss à l'adresse cité Chrayha Mednine sud.

Cet avis a été publié au journal «Essabah» du 19/9/2024.

2024R02459FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente daté le 18/6/2024 enregistré à la recette des Finances Houmt Souk Djerba sous le n°24204543 quittance n°M072150 Mr Tisse Mosbah titulaire de la CIN n°05069566 délivrée le 29/11/2017 a vendu à Mme Ben Ayed Romayssa titulaire de la CIN n°14827036 délivrée le 19/5/2023 tout le fonds de commerce situé à Taourit Houmt Souk Djerba dont l'objet tout commerce.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du vendeur à son domicile Oued Khil Ghomrassen Tataouine dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essabah le 24/08/2024.

2024R02460FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28/8/2024 enregistré à la recette des finances de Sousse le 17/9/2024 au numéro 24204900 numéro de quittance M058735 Selem Ben Mansour Boujneh a vendu à Sofyen Ben Belgacem Hachem un fonds de commerce non enregistré au RNE consistant en la vente des pains traditionnels, sandwich et généralement tout commerce sis à cité Tourki Sousse.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Ahmed M'layah à son bureau situé au 40 Avenue de la République Sousse dans un délai maximum de vingt jours à partir de la publication du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 21/9/2024.

2024S01246FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP rédigé en date du 12/9/2024 par Me Mohamed Mkhinini enregistré à la RF de Trocadéro Sousse en date du 19/9/2024 sous le n°24202531 Quittance n°M042380 Mme Sameh ben Abdelsalem Zouari, titulaire de la CIN n°05341352 et de l'IU n°1012715C, demeurant à Cité Sahloul 2 Sousse a vendu à la société FBA International Trading titulaire de l'IU n°1869007P, ayant son siège social à Rue de Palestine Zaouiet Sousse - Sousse, la totalité du fonds de commerce consistant en la vente des produits et composants électriques exploité dans le local sis à l'av. Yasser Arafet Sousse.

Les oppositions se font dans un délai ne dépassant pas les 10 jours à partir de la publication de cet avis au JORT et ce entre les mains du rédacteur de l'acte Me Mohamed Mkhinini, avocat ayant ses locaux à l'Av Med Maarouf immeuble Elite bureau n°304 Sousse. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 27/9/2024.

2024S01247FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 23/8/2024 reçu n°M085402, enregistrement n°24204280 Madame Raja SAADI CIN n°08207740. Identifiant Unique : 0736922Z sise à la Route El Ain km 2.5 à côté Mosquée El Alia Sfax Medina, a vendu à la société CHEMA TECHNOMOBILES Identifiant Unique :

1796166B sise à la route de Tunis km 0.5 Immeuble Jarraya Sfax Medina la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des téléphones mobiles situé à la Route El Ain km 2.5 à côté de la Mosquée El Alia Sfax Medina. Les oppositions éventuelles devront être faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T; entre les mains de Madame Raja SAADI sise à la Route El Ain km 2.5 à côté de la Mosquée El Alia Sfax Medina. Cet avis a été publié aux journaux «Essabeh» et «Le temps» jeudi le 26 septembre 2024.

2024X01241FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6/9/2024, enregistré à la recette des finances de la république selon reçu en date du 17/9/2024 sous le n°M076931 enregistré sous le n°24205111 ; La société «HOOKAH» R.N.E num G 1536248 a vendu à monsieur Moncef Mahdi c.i.n 01161861 la totalité de son fonds de commerce situé à la route Manzel Chaker km 4.5 Sfax.

Cet avis de vente a été publié au journal Echourouk du 26/9/2024.

Les oppositions seront reçues dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au JORT entre les mains de l'acheteur susmentionné à l'adresse de Maître Amel Abdelmaksoud à IMMEUBLE OCEAN BLEU Beb Bhar Sfax.

2024X01242FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente daté le 02/9/2024 enregistré à la recette de Mateur à la même date quittance n° M059649 enregistrement n°24201907.

Mme. Latifa bent Tayib ben Ahmed Basti veuve Abdelaziz Béji C.I.N n°01508321 a vendu à Mr. Khalil ben Mohamed Hédi ben Rabeh Ismail C.I.N n°08954992 tout le fonds de commerce sis à l'Av. 20 Mars grande station Mateur destiné pour la vente de tous les produits pour un prix de 9000 Dinars.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse de l'acheteur au 20 lotissement ben Alaya cité Ezouhour Mateur dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 10 septembre 2024.

2024402415FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 12/9/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 19/9/2024 (N°de quittance M136922/ N° d'enregistrement 24305454), la société touristique "NARJES", identifiant unique : 0539355P et ayant comme siège social au 23 Rue Moheddine Kelibi Manar 2 Tunis représentée par son gérant Mr Kamel Arfaoui a loué à la société "YOKO RESORT HA" en cours de constitution" représentée par le gérant Mr Kdhira Hamza et le cogérant Mr Debbebi Atef la totalité du fonds de commerce lui appartenant avec tous ses éléments corporels et incorporels et exploité comme résidence dénommée "NARJES" sis à l'Avenue Moncef Bey Hammamet pour une période de cinq ans non-renouvelable commençant le 15/9/2024 et finissant le 14/9/2029.

Une copie du contenu de cette annonce a été publiée au journal "Le Quotidien" paru le 27/9/2024.

2024R02443FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à Djerba le 5/4/2024 sous le n°M044138, M Ben Mesbah Aymen, CIN n°07372056 a loué à Mr Chikh Ali Mohamed Amine CIN n°09704243, la totalité de ses parts du fonds de commerce exploité pour l'activité de vente des Lunettes Optic au local situé à l'Avenue Mohamed Badra Houmet Souk Djerba pour une durée d'un an renouvelable à partir de 15/4/2024 jusqu'au 14/4/2025.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 13 août 2024.

2024R02461FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la Résidence Athena

Suivant le PV de l'AGO en date du 21/09/2024 enregistré à la recette des Finances du Kram le 24/9/2024 sous le n°24707960 Quittance n°M112102, il a été décidé :

- D'approuver le rapport financier et la gestion de la période de Septembre 2022 à septembre 2024 et de donner quitus au syndic pour cette période.

- De nommer :

Mme Najoua Baccouche : Présidente

Mme Nahed Gmiha : vice-présidente

Mme Thouraya Mardassi : Trésorière.

2024R02452APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Maître Boughazli Mustapha
Avocat à la cour de cassation
3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana
Tél : 71237601/98314410
MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE1237/A, Représentée par son P.D.G, Siège social sise à la rue Hédi Nouira - Tunis

2) La Débitrice principale : la Sté OLIVER MODE, S.A.R.L, RC N17362000B, représentée par son gérant, sise à l'Avenue Habib Bourguiba Haouiria et à la rue 7 novembre Boukrim Haouria - Gouvernorat de Nabeul

3) Débitrice saisie : Habiba Ben Romdhane Veuve Ben Ali, CIN 01696838 sise à l'Avenue Ali Belhaouine Saheb Jebel Haouria - Nabeul.

4) Avocat poursuivant : M. Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F : 222720 KAP000

5) L'immeuble mis en vente :

Ce sont des parts immobilières de 3219,0856 de la totalité de 48573 parts objet du T.F 528988 Nabeul dénommé "BIR OUSTANI" situé à SAHEB JEBEL. C'est un terrain à vocation Agricole presque rectangulaire se trouve à 13 km d'el haouria et de 105 Km de Tunis.

6) Le prix de l'immeuble mis en vente : le prix de l'immeuble mis en vente est fixé à 67.827,915 dt outre les frais et les dépenses qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 4 novembre 2024 (4/11/2024) à 9h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R02440VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tél : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira.

2) Débitrice saisie : la société AIECH ALU, Sarl inscrite au RNE 1254627 X, représentée par la Gérante Kheria Mejal sise à Ariana 10 Rue HABIB Bourguiba Résidence Zephir - App B 3/1 élisant domicile chez M. Skander Fekih Avocat Centre Urbain Nord Tour des Bureaux - gouvernorat de Tunis.

3) Mme Kheria Mejai, CIN 05760544 demeurant Zarzis El Mouenessa1 élisant domicile chez M. Skander Fekih Avocat Centre Urbain Nord Tour Bureaux - gouvernorat de Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente :

Ce sont des parts de 5818 de la totalité des parts de 10475 objet d/u TF 36217 Ben Arous un terrain nu situé à Fondouk Choucha Résidence route Nationale n°1 vers Hammam-Lif m².

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 493.756,019 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

5) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous le jeudi 7 novembre 2024 (7-11-2024) à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R02441VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : L'ARAB TUNISIAN BANK, Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B167001997, matricule fiscal n°Q14161 en la personne de son représentant, dont le siège social est situé à Tunis n°9 rue Hédi Nouira. Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery), immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B2449522006, matricule fiscal n°974893NAM000, dont le siège est sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis Partie saisie :

Serge Raouf EL ATRI, caution hypothécaire, demeurant à 1/ rue commandant Béjaoui n°16, Sousse et 2/ rue malaga diyar el Manar, immeuble n°10, appartement n°9 El Manar 1 Tunis et 31 Cité El Behi Ladgham, Bloc 42 n°628, Borj louzir, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Bad, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété dénommée "serge" objet du titre foncier n°86140 Sousse d'une superficie globale de 429 m² sise à rue 01 juin en bordure de rue à la cité Etafala Sousse.

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme d'un million vingt neuf mille six cent dinars, (1.029.600.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 31/10/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h a 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S01250VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Président Directeur Général ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 0000120H.

Partie saisie : 1) Samia Bent Abdelkader Zgolli, (C.I.N n°00035913) demeurant à rue Ibn Yasser, Korba Nabeul, - 2) Sonia Bent Houcine Zgolli, (C.I.N n°08714213) demeurant à El Manar 2, - 9 rue Mohamed Dorra Tunis, - 3) Mohamed Jawhar Ben Houcine Zgolli, (C.I.N n°05697833) demeurant à Résidence Amira duplex 4, immeuble numéro 4 Ariana, 4)- Mohamed Yassine Ben Houcine Zgolli (C.I.N n°08378897) demeurant à

Ennasr 2, Résidence Amira duplex 4 immeuble B Ariana tous en leur qualité de cautions solidaires et hypothécaires de la société CE.TECH.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près de la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : La totalité des parts indivises revenant aux débiteurs saisis soit (25520 m²) de la totalité des parts soit (51040 m²) constituant le T.F 572713 Nabeul dénommé «lot Essalama» sis à la zone El Kanara aux environs de Korba gouvernorat de Nabeul consistant en un terrain agricole non planté.

Mise à prix : (102.080,000 DT) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 04 Novembre 2024 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul à partir de 09H du matin.

La v/site des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024402411VEPA1

Vente aux enchères publiques de parts indivises

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal : 7970211F

4bis Rue du Mali, 5ème étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71890398

Fax : 71 891 602 / Portable : 98 267 576

Partie poursuivante : Union internationale des banques représentée par la société internationale de recouvrement dont le siège est au 19 rue Mustapha Abdssalem Tunis

Les parties saisies : 1) Hédi ben Abdennebi au 19 rue Mustapha Abdssalem Tunis

2) Najet ben Abdennebi au 19 rue Mustapha Abdssalem Tunis

3) Latifa ben Abdennebi au 19 rue Mustapha Abdssalem Tunis

4) Mounira Ben Abdennebi au 19 rue Mustapha Abdssalem Tunis

5) Mohammed Moncef Abdennebi.

Tous caution hypothécaire de la débitrice principale la société internationale touristique.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker MAGROUN avocat auprès de la cour de cassation demeurant au 4 bis Rue du Mali, 5ème étage bureau n°2, le Belvédère Tunis 1002, matricule fiscal : 797021/F.

L'immeuble objet de la vente : La totalité des parts indivises revenant aux propriétaires appartenant au bien immobilier objet du titre foncier n°6859 Zaghouan.

La construction est composée d'un rez-de-chaussée comprenant deux habitations et un parking et cet étage est couvert de marbres de tala, les murs de la cuisine et les toilettes sont recouverts de céramiques et la terre en parterre. Son état est excellent et bien entretenu, on trouve également une place de parking et une terrasse couverte, la superficie de la première habitation est de 94 mètres carrés et c'est la partie collée au premier édifice sur son coté gauche à partir de son entrée gauche et ayant une porte qui donne directement à la rue et elle est indépendante de tout l'immeuble.

Sachant que l'expert a inséré dans son rapport un plan n°1 concernant le rez-de-chaussée dont il a bien expliqué le contenu des deux habitations. La superficie de la deuxième habitation est 174 mètres carrés et c'est la villa elle-même, la superficie de l'étage supérieur est de 170 mètres carres et est constitué d'une habitation son parterre est couvert de marbre tala ses vitres sont en aluminium, les murs de la cuisine, les toilettes sont recouverts de céramiques et la terre de parterre. Son état est excellent. L'expert a inséré également un plan n°2 relatif à l'étage supérieur et dont il a bien détallé le contenu de cet étage.

La description du bien immobilier objet de la vente a été faite part l'expert Mustapha ben Hassan selon son rapport ajusté par le président du tribunal de 1ère instance de Zaghouan selon son rapport en date du 28/8/2022 n°85020.

Mise à prix : la mise à prix a été estimée à soixante huit mille quatre vingt huit dinars (68.088, 000 D) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 28 octobre 2024 (28/10/2024) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Zaghouan.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal 1ère instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2024402416VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation judiciaire d'une entreprise

Suite à l'ordonnance su requête livrée par le président de la cour de première instance de Nabeul, il a été désigné Dr Achraf Chaouachi pour liquider la société «احلم وانجح» une entreprise SARL sous la gérance de Me Maissa Bedisse associée avec Me Wafa Zaafrani, sous le matricule fiscal 1855380/L, identifiant unique 1855380L, Référence du projet 0513112400528 sous le numéro 5132400528 avec un capital de 5000 d, numéro de registre de commerce C5147032024.

Adresse : Rue Mohamed Hédi Kficha 8011 Dar Chaabene Fehri Nabeul.

Activité : Formation professionnelle. Code de l'activité 8022

Cette société est dans la phase de la liquidation judicaire suite à la requête sur ordonnance livrée par le président de la cour le 19/4/2024 et l'ordre de la publication ordonnée par le Président de la cour de première instance de Nabeul le 24/9/2024.

2024R02448VEPA2

Avis

En vertu de la décision d'ouverture des procédures du règlement amiable rendue par le tribunal de première instance de Kairouan à l'occasion de l'affaire numéro 36 le 25/9/2024 au profit de la société Marwa de Transport Terrestre titulaire de l'identifiant unique 1285020Q, a été désigné comme conciliateur l'expert Mondher Negra ayant pour mission de concilier entre ladite société et ses créanciers en vue de signer un accord à l'amiable entre toutes les parties.

2024S01249VEPA2

Ouverture de redressement judiciaire

Société Calidae hôtel et résidence des eaux thermales Korbous

Société en redressement judiciaire siège social 1 rue hijaz 1002 Tunis

MF : 510761A

RC : B158661996

Le président du tribunal de première instance de Grombalia, et dans le cadre de l'affaire n°268, a décidé l'ouverture du redressement judiciaire de la Société Calidae hôtel et résidence des eaux thermales Korbous et la désignation de Mme Nour El Houda Ben Brahim juge commissaire et Mr Fethi SAID administrateur judiciaire. Les créanciers de la société sont invités à déclarer leurs créances avec les justificatifs légaux auprès de Mr Fethi SAID l'administrateur judiciaire de la société sis centre Dorra Bloc B Manar 3 Tunis 2092 (tél : 71.888.817) dans un délai maximum de 15 jours à partir de la date de la présente annonce.

2024402410VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTELIERE PORT PRINCE

S.A au capital de 44.142.300 DT

Siège social : Route de Sousse Km 13 Ezzahra - Ben Arous

RNE : 0510785J

Identifiant CNSS : 142289-87

Messieurs les actionnaires de la société "SOCIETE HOTELIERE PORT PRINCE" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28/10/2024 à 10h30 à Ezzahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

2/ Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

4/ Approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

5/ Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7/ Quitus aux administrateurs.

8/ Fixation des jetons de présence.

9/ Renouvellement du mandat des administrateurs.

10/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

11/ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2024T00939SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CARGOTRAIL

S.A au capital de 600.000 dinars

Route de Sousse Km 13, 2034 - Ez-zahra

Identifiant Unique : 1076826J

CNSS : 25423090

Les actionnaires de la société "CARGOTRAIL" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30/10/2024 à 12H à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

2/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023,

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales

4/ Approbation des états financiers de l'exercice 2023

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus aux administrateurs

7/ Fixation des jetons de présence.

8/ Nomination des administrateurs,

9/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2024T00940SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY

S.A au capital de 1 500.000 dinars

GP1 km 13 Boumhel

Identifiant Unique N° : 1597377C

Identifiant CNSS : 600738-17

Messieurs les actionnaires de la société "TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30/10/2024 à 16h à Boumhel Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,

2/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023,

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales

4/ Approbation des états financiers de l'exercice 2023

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus aux administrateurs

7/ Fixation des jetons de présence

8/ Renouvellement du mandat des administrateurs

9/ Nomination d'un commissaire aux comptes

10/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2024T00941SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2022

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

S.A au capital de 3.000.000DT

144 / Avenue Habib Thameur - Nabeul 8019

Matricule fiscal : N°009368WAM000

RNE : N°B121201997

Les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 31 octobre 2024 à 10h à la salle des réunions du siège social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire hors du délai réglementaire.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2022.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

7- Election des membres du conseil d'administration pour les exercices 2023-2024-2025.

8- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2023 - 2024 - 2025.

9- Correction de faute matérielle dans le PV de l'AGO 2021

10- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2022.

- Les candidatures au poste d'administrateur représentant les actionnaires privés au conseil d'administration doivent être déposées au bureau d'ordre de la S.R.T.G.N à son siège social à Nabeul au plus tard trois jours avant la date de la tenue de l'assemblée.

- Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique (au siège social de la société) avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

- Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société (service juridique) durant le délai légal.

2024R02456SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

S.A au capital de 3.000.000 DT

144, Avenue Habib Thameur - Nabeul 8019

Matricule Fiscal : N°009368WAM000

RNE : N°B121201997

Les actionnaires de la société régionale de transport du gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 31 octobre 2024 à 11h30 du matin à la salle des réunions du siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des dispositions à prendre en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales et l'article 45 du statut de la SRTGN.

2- Modification de l'article 29 du statut de la société.

- Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'Assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique (au siège social de la société) avant la tenue de l'assemblée générale.

- Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société (service juridique) durant le délai légal.

2024R02457SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Clinique les violettes

Route d'Hammamet - Nabeul, BP 14, 8000 Nabeul

Société anonyme

Capital social : 2.315.304 dinars

Registre de commerce : B149621998

L'identification fiscale : 004791L/A/M/000

Cher(e) Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société CLINIQUE LES VIOLETTES qui se tiendra le vendredi 25 octobre 2024 à 16h30 au siège social à l'effet délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2- Examen et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2023

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023

4- Examen et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2023

5- Quitus aux administrateurs

6- Affectation du résultat de l'exercice 2023

7- Fixation des jetons de présence

8- Nomination d'administrateurs

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

En cas d'empêchement, vous pourriez vous faire représenter par un autre actionnaire de votre choix muni d'un pouvoir.

Vous en souhaitant bonne réception, Veuillez recevoir, Cher Actionnaire, l'expression de mes salutations distinguées.

2024R02458SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mardi 29 octobre 2024 à 10H

Société SINEW

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna Ouardia 1009 Tunis

Identifiant Unique : N°1078806N

Messieurs les Actionnaires de la société SINEW sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 29 octobre 2024 à 10H, au siège de la Société sis au 7 Avenue du 15 octobre Lacagna 1009 Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Nominations des administrateurs;

2. Nomination du commissaire aux comptes;

3. Délégation des pouvoirs.

2024402412SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Sté Tabarka Tourisme et Loisirs - SARL

Capital social : 50.000 Dinars

Siège social : Zone touristique Tabarka

Identifiant unique : 0038068Y

Nous avons l'honneur de convoquer les associés de la Société Tabarka Tourismes et Loisirs pour l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 9/11/2024 au siège social de la société sis à la zone touristique (Beb El Bahr) Tabarka à 10 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports de gestion pour l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

3- Approbation des états financiers 2023.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5- Quitus au gérant pour sa gestion de l'exercice 2023.

6- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024 - 2025 et 2026.

2024T00934SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Immobilière El Forsen en liquidation

Société à responsabilité limitée

Capital social : 150 000 000 D

Siège social : Avenue 8001, Espace Tunis, Bloc E, Montplaisir, 1002 Tunis

MF : 1233857V

Le liquidateur de Immobilière El Forsen invite les associés à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 19 octobre 2024 à 10h au bureau du liquidateur, situé au 92, Rue 8600, Charguia 1, Tunisie.

Ordre du jour :

1. Sceller les travaux de liquidation

2. Vérification du compte final

3. Quitus au liquidateur.

2024T00937SRLB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire & extraordinaire du 25 octobre 2024

SOCIETE TRANSFORMAZINE DEL SUGHERO

Société SARL au capital de 5.000 dinars

Siège social : 62 Avenue de France Ben Arous

RNE : N°1708435 N

Les Associés de la société sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le 25 Octobre 2024 respectivement à 9 heures et 10 heures, au siège de la Société, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

* Assemblée générale ordinaire :

- Lecture du rapport de la gérance à l'Assemblée relatif à la gestion 2021-2022-2023

- Lecture du rapport de la gérance à l'Assemblée relatif à la gestion au 30/9/2024

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021-2022-2023

- Approbation des états financiers arrêtés au 30/9/2024

- Quitus au gérant sur la gestion au titre de l'exercice 2021-2022-2023

- Quitus au gérant sur la gestion au 30/9/2024

- Affectation du résultat de l'exercice 2021-2022-2023

- Affectation du résultat au 30/9/2024

* Assemblée générale extraordinaire :

- La liquidation de la Société.

2024R02444SRLB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Où Muhammad Al-Saleh Osman a déposé une demande de mise à jour d'un enregistrement sous le numéro 8944 auprès du tribunal immobilier de Bizerte, visant à établir un contrat de vente.

Avec le numéro de dessin immobilier 18770 Bizerte.

Attendu que l'étude de la présente demande a révélé qu'il y a eu renonciation de Fathia bin Saleh Osman, conformément aux lettres signées par lui le 29/01/1994, à une partie de ses missions au profit de : Abdel Hamid et Youssef et Muhammad sont les fils d'Ahmed Hamouda.

Alors que Muhammad Al-Saleh Osman n'a pas été en mesure de fournir des lettres de renonciation mentionné.

Par conséquent, sur la base de ce qui a été expliqué précédemment, cette notification remplace la non présentation du contrat de renonciation susmentionné, et il est

donc possible, à compter de la date de publication de cette annonce et jusqu'à l'expiration d'un délai de 60 jours, de s'opposer à la demande de mise à jour en cours ou l'interférence dans son objet devant le Deuxième Circuit.

Mettre à jour les honoraires gelés à l'antenne du Tribunal Immobilier de Bizerte.

Il l'a examiné et a autorisé sa saisine par le chef d'agence Béchir al Sahraoui IP1524/504.

2024R02446DIVD2

Avis

Hlima Ghorbel annonce qu'elle possède un terrain à Sfax Route Mharza km5 de surface 196 m² avec une maison effectuée par l'acte d'achat qui était fait le 22/12/2020 et elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X01239DIVD2

Avis

Mme Mariam Bent Mohamed Ben Jmaa titulaire de la C.I.N n°08841554 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 447.125 m² renfermant une construction à la route de Teniour km 4 zanket tbolbi Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, elle veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ridha Koubaa et Mourad Hajjem.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X01244DIVD2

Perte

Mr Agrebi Nourdine CIN n°01032766 déclare que son titre de propriété acte notarié daté le 14/10/2017 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hedhemi, qu'elle a égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2024X01245DIVD2